

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice: 56

Présents: 45

Votants : 45 + 7 = 56

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents: MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM.DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril

M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

M. FURESTIER David à M. TORTOSA Bruno

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (à partir de 19h38)

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky,

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 19h32

Délibération n°064/2026 : Débat d'Orientations Budgétaires

Fabien CRUVEILLER rappelle que la tenue du DOB constitue un stade préliminaire de la procédure budgétaire : à son terme, aucune décision ne s'impose au Président qui, prépare et propose le budget, ni à l'Assemblée délibérante qui ne vote le budget qu'au cours d'une séance ultérieure.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. La circulaire du 24 février 1993 a néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste en fait à prendre acte de la tenue du débat, ce qui permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Il précise que conformément à l'article 11 - Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable constitué par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en créant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Il impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, aux membres des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et aux membres des conseils départementaux, régionaux et métropolitains.

Il rappelle que ce rapport doit être communiqué aux membres des conseils municipaux et communautaires au minimum cinq jours avant la séance du conseil au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. L'absence de communication de ce rapport aux membres des assemblées délibérantes constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Mais, c'est le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Il ajoute que ce rapport d'orientation budgétaire doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux budgets annexes.

Il annonce que pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, ce rapport doit comporter :

a) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions financières entre la commune et l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

b) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

c) Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux a, b et c doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le département, le rapport comporte également les informations relatives :

a) à la structure des effectifs ;

b) aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

c) à la durée effective du travail ;

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Président présente une synthèse orale des documents relatifs au DOB et propose à l'assemblée d'en débattre.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à L'unanimité

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB

le Débat d'Orientations Budgétaires étant clos la séance est levée à 20h25.

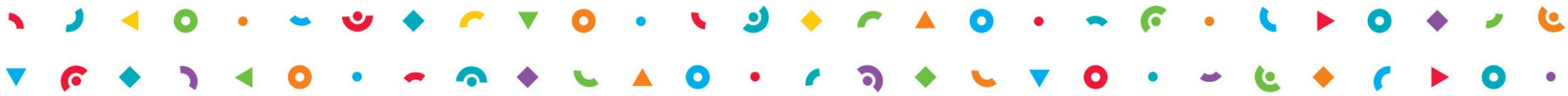
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

-de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026

-de la publication : 24.04.2026



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



Conseil communautaire du 22 avril 2026



PIÉ —
MONT
CEVE
— **NOL**
COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES



PRÉAMBULE ET CADRE JURIDIQUE

La Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) poursuit la mise en œuvre du projet de territoire voté en 2017 articulé autour de 4 axes :

Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire

Assurer le développement économique

Promouvoir le territoire et son identité

Préserver le cadre de vie, à travers un aménagement durable

Extraits des statuts de la CCPC –Arrêté préfectoral 27 12 2024

COMPETENCES TRANSFEREES DE PLEIN DROIT A LA CCPC

Conformément aux articles L 5214-16, Article L5214-16-1, Article L5214-16-2, L-5214 – 21, L 5214-22 du CGCT,

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;

2° DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme sur tout le territoire à l'exception de la commune de Sauve, commune touristique, qui dispose de la compétence promotion du tourisme sur son territoire, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

COMPETENCES TRANSFEREES DE PLEIN DROIT A LA CCPC

3° GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES :

-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

-Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5° DECHETS :

-Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes exerce en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1° PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

-Politique du logement social d'intérêt communautaire

-Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

-Actions d'intérêt communautaire en matière d'habitat et de logement

-Actions d'intérêt communautaire en matière d'amélioration du cadre de vie

3° POLITIQUE DE LA VILLE :

-Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

4° VOIRIES :

-Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

5° EQUIPEMENTS SPORTIFS et CULTURELS :

-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires

6° ACTIONS SOCIALES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES :

-L'acquisition, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures d'accueil d'intérêt communautaire ;

-Actions d'intérêt communautaire en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ;

-Actions d'intérêt communautaire en matière d'emploi-formation.

7° CULTURE :

- La conception, l'organisation, la gestion, l'animation d'un réseau de lecture publique comprenant la mise à disposition de documents, du logiciel de gestion du réseau, le prêt de matériel informatique, la mise en œuvre d'un catalogue commun et d'une carte de lecteur unique, la réalisation de formations et d'animations.
- La mise en place d'un pôle culturel assurant la diffusion de spectacles vivants dans le cadre d'une programmation à l'échelle intercommunale et la coordination et la contractualisation avec tous les partenaires institutionnels (ex : Scène nationale du Cratère, Pôle national du cirque en Languedoc, ...) intervenant dans le domaine concerné
- Aide à la création : facilitation de la mise en place de résidence d'artistes
- La diffusion de séances de cinéma itinérant dans le cadre d'une programmation à l'échelle intercommunale
- La réalisation d'études d'intérêts communautaires dans le domaine culturel sur l'ensemble du territoire
- Participation à la mise en réseau des acteurs culturels
- Contractualisation de dispositifs avec les partenaires nécessaires à la réalisation des actions d'intérêts communautaires en matière de culture

8°SPORTS

-Manifestations sportives d'intérêt communautaires

9°FRANCE SERVICES :

-Participation à une convention France services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

10°ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

-Instruction des demandes d'installation nouvelle ou de réhabilitation (conception et implantation)

-Contrôle de bonne exécution des travaux

-Diagnostic des installations existantes

-Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

-Actions visant à favoriser les réhabilitations d'assainissement non collectif cofinancées par les institutions publiques (Agence de l'eau et Conseil général)

11° MISSIONS HORS GEMAPI :

-Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines :

- Études, conseils et animation relatifs à la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité des eaux,
- Information et sensibilisation sur la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant ou de sous-bassins versants,
- Etudes, conseils et animation relatifs à la protection et à la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- Etudes, conseils et animation relatifs à la gestion équilibrée des usages des eaux souterraines et superficielles,
- Etudes, conseils et animation relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Etude, plan de gestion et animation relatifs aux canaux d'irrigation qui s'intègrent dans un plan de gestion,
- Plans de gestion de la ressource à l'échelle de sous-unités hydrographiques,

-Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin :

- Mise en place et l'exploitation de stations de mesures, d'observatoires et de démarches de bancarisation de données d'intérêt de bassin,

11° MISSIONS HORS GEMAPI : (Suite)

- Concours à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
- Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

**L'intérêt communautaire a été défini par
délibération du conseil communautaire en
date du
18 décembre 2024**

PRÉAMBULE ET CADRE JURIDIQUE

Article L 2312-1
CGCT

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- une présentation de la structure des dépenses
- une présentation des effectifs
- une présentation de la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Cette délibération est ensuite transmise au représentant de l'Etat, aux communes membres et mise en ligne sur le site Internet de l'EPCI.

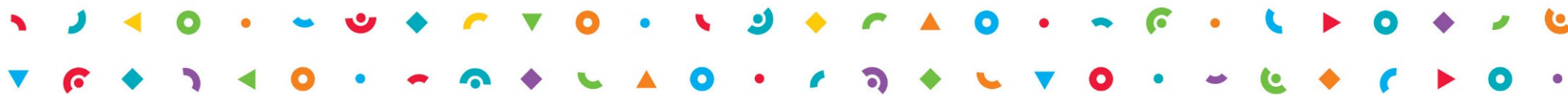
Le vote du budget primitif est fixé à la date du
29 avril 2026

I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES 2020-2025

1. *Budget général - Évolution des dépenses et des recettes de FONCTIONNEMENT*
2. *Ressources humaines*
3. *Budget général - Évolution des dépenses et des recettes d'INVESTISSEMENT*
4. *Résultats*
5. *Autofinancement*
6. *Budgets annexes - Évolution des dépenses et des recettes*

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

1. *Loi de finances 2026*
2. *Budget général : dépenses de FONCTIONNEMENT*
3. *Ressources humaines*
4. *Synthèse déchets*
5. *Budget principal : recettes de FONCTIONNEMENT*
6. *Fiscalité et dotations*
7. *La dette*
8. *Budget général : dépenses et recettes d'INVESTISSEMENT*
9. *Budgets annexes*
10. *Le plan pluriannuel d'investissement*



I – ETAT DES LIEUX DES FINANCES 2020-2025

Evolution des dépenses de FONCTIONNEMENT 2020-2025 du budget général

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	1 392 960	1 388 772	1 665 577	1 920 474	1 953 708	2 056 520
Amortissements	407 779	397 491	404 639	475 978	723 626	407 630
Autres charges de gestion courante	2 510 562	2 608 456	2 744 890	2 765 456	2 637 974	2 578 079
Charges financières	168 655	167 543	159 404	149 093	136 769	124 010
Charges de personnel	4 720 425	4 953 844	5 474 492	5 774 056	6 377 014	6 484 445
Charges exceptionnelles	13 431	1 150	2 605	86 361	584	2 134
Attributions de compensation	1 570 726	1 649 860	1 649 860	1 649 860	1 649 860	1 711 520
Reversements, restitutions et prélèvements divers	0	4 158	5 018	38 821	41 451	16 109
Reversement FNGIR	1 256 047	1 256 047	1 256 047	1 256 047	1 256 047	1 256 047
TOTAL	12 040 585	12 427 321	13 362 532	14 116 146	14 777 033	14 636 494

Evolution des recettes de FONCTIONNEMENT 2020-2025 du budget principal

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres produits de gestion courante	174 596	76 495	446 291	99 546	195 847	161 376
Produits de service, du domaine	556 122	708 736	766 842	899 002	938 717	961 059
Dotations, subventions et participations	3 366 518	2 833 482	3 486 990	3 219 405	3 296 205	3 220 382
Atténuations de charges	108 887	81 442	111 751	71 899	85 752	122 845
Amortissement subventions d'investissement	41 743	77 950	77 761	120 455	84 375	72 186
Impôts et taxes	8 292 114	9 016 904	9 528 067	10 300 013	10 669 397	10 712 733
Produits exceptionnels	56 050	8 221	4 475	102 188	316 114	2 297
TOTAL	12 596 029	12 803 230	14 422 177	14 812 508	15 586 407	15 252 878

Evolution Charges de personnel et frais assimilés

012 - Charges de personnel et frais assimilés Budget principal	2020	2021	2022	2023	2024 (passage M57)	2025
Compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Personnel MAD & extérieur						
<i>sous total (1)</i>	44 839,32 €	18 540,96 €	49 573,91 €	13 113,54 €	0,00 €	12 002,99 €
Personnel titulaire						
<i>sous total (2)</i>	2 690 662,43 €	2 657 575,10 €	2 667 085,06 €	2 817 504,57 €	3 103 425,38 €	3 214 884,21 €
Personnel non titulaire						
<i>sous total (3)</i>	533 470,50 €	739 114,68 €	1 054 483,25 €	1 159 739,13 €	1 256 999,95 €	1 168 867,77 €
Personnel aidés & apprentis						
<i>sous total (4)</i>	74 175,73 €	88 039,07 €	82 798,25 €	51 265,15 €	48 510,74 €	35 874,52 €
Charges patronales						
<i>sous total (5)</i>	1 377 276,62 €	1 450 573,99 €	1 620 551,26 €	1 732 433,77 €	1 968 077,54 €	2 052 815,78 €
Total général charges de personnel	4 720 424,60 €	4 953 843,80 €	5 474 491,73 €	5 774 056,16 €	6 377 013,61 €	6 484 445,27 €

Evolution des dépenses d'investissement 2020-2025 du budget principal

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etudes - Concession	67 217	21 739	52 431	59 940	78 139	121 861
Emprunts	222 904	320 193	329 476	337 390	454 904	322 970
Travaux-Equipements	802 504	752 730	2 913 149	1 937 192	468 735	1 105 522
Amortissements subventions	41 743	77 950	77 761	120 455	84 375	72 186
Intégration d'études	57 248	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	4 238	0	0	0
Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0
Solde exécution reporté	451 624	0	0	1 426 072	348 705	0
TOTAL	1 643 239	1 172 611	3 377 055	3 881 049	1 434 857	1 622 539
TOTAL ETUDES-TRAVAUX	869 721	774 468	2 965 580	1 997 132	546 874	1 227 383
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	8 381 158					

Evolution des recettes d'INVESTISSEMENT 2020-2025 du budget principal

Recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	115 667	92 946	337 939	442 311	74 114	120 391
Subventions d'investissement	504 364	158 911	42 585	1 135 505	401 985	101 867
Amortissements	407 779	397 491	404 639	475 978	723 626	407 630
Emprunts	300 000	1 400 000	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	95 640	38 524	0	0
Intégration d'études, opérations patrimoniales	57 248	0	0	13 954	0	0
Excédent de fonctionnement capitalisé	451 624	193 443	1 070 180	1 426 072	303 291	68 159
TOTAL	1 836 682	2 242 791	1 950 983	3 532 344	1 503 017	698 047
TOTAL SUBVENTION	2 345 217					
TOTAL FCTVA	1 183 368					
TOTAL FCTVA +SUBV	3 528 585					
EMPRUNTS	1 700 000					

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020-2025 du budget principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	12 040 585	12 427 321	13 362 532	14 116 146	14 777 033	14 636 494
RECETTES	12 596 029	12 803 230	14 422 177	14 812 508	15 586 407	15 252 878
TOTAL	555 444	375 909	1 059 646	696 361	809 374	616 384
TOTAL CUMULE	4 113 118					

RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2020-2025 du budget principal

RESULTATS D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	1 643 239	1 172 611	3 377 055	3 881 049	1 434 857	1 622 539
RECETTES	1 836 682	2 242 791	1 950 983	3 532 344	1 503 017	698 047
TOTAL	193 443	1 070 180	-1 426 072	-348 705	68 159	- 924 492
TOTAL CUMULE	- 1 367 487					

AUTOFINANCEMENT

	Recettes réelles de fonctionnement (a)	Dépenses réelles de fonctionnement (b)	Intérêts emprunts (c)	Capital des emprunts (d)
2025	12 071 443,01 €	11 122 307,57 €	124 009,78 €	322 970,25 €

Epargne gestion $e=(a-b-c)$	Epargne brute $f=(e-c)$	Epargne nette $g=(f-d)$
1 073 145,22 €	949 135,44 €	626 165,19 €

Epargne gestion = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts d'emprunts

> définition excédent de fonctionnement sans les intérêts de la dette

>objectif permet d'apprécier la qualité de la gestion courante

Epargne brute (CAF brute) = épargne de gestion - charges financières (intérêts d'emprunt)

> définition épargne de gestion après déduction des charges financières

>objectif capacité d'autofinancement avant remboursement du capital de la dette

Epargne nette (CAF nette) = épargne brute - remboursement annuel du capital emprunté

> définition épargne brute après remboursement du capital de la dette

>objectif épargne nette réellement disponible pour financer l'investissement sans recourir à l'emprunt

BUDGETS ANNEXES

		ZAM SAUVE	ZA LIOUC	ZAC SHF	ZAC SHF 2
2019	SOLDE D'EXECUTION	-23 333,68 €	0,00 €	-163,00 €	
2019	SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ	-23 333,68 €	0,00 €	-163,00 €	
2020	DÉPENSES FONCT.	584 784,38 €	- €	330,00 €	
	RECETTES FONCT.	243 062,56 €	- €	330,00 €	
	DÉPENSES INVEST.	151 345,50 €	- €	165,00 €	
	RECETTES INVEST.	547 390,47 €	- €	- €	
	SOLDE D'EXECUTION	54 323,15 €	0,00 €	-165,00 €	
2021	DÉPENSES FONCT.	611 974,90 €	- €	- €	
	RECETTES FONCT.	367 813,65 €	- €	0,14 €	
	DÉPENSES INVEST.	127 138,34 €	- €	- €	
	RECETTES INVEST.	511 255,87 €	- €	- €	
	SOLDE D'EXECUTION	139 956,28 €	0,00 €	0,14 €	
2022	DÉPENSES FONCT.	467 071,34 €	244 281,63 €	10 897,74 €	8 114,00 €
	RECETTES FONCT.	217 318,16 €	- €	7 877,36 €	38 114,00 €
	DÉPENSES INVEST.	28 834,00 €	- €	- €	8 114,00 €
	RECETTES INVEST.	536 936,62 €	- €	10 897,74 €	- €
	SOLDE D'EXECUTION	258 349,44 €	-244 281,63 €	7 877,36 €	21 886,00 €
2023	DÉPENSES FONCT.	436 040,39 €			44 500,00 €
	RECETTES FONCT.	174 348,58 €			49 500,00 €
	DÉPENSES INVEST.	47 974,41 €	Clôturé en 2022	Clôturé en 2022	22 614,00 €
	RECETTES INVEST.	699 383,71 €			- €
	SOLDE D'EXECUTION	389 717,49 €			-17 614,00 €
2024	DÉPENSES FONCT.	526 726,93 €			22 614,00 €
	RECETTES FONCT.	230 989,84 €			27 614,00 €
	DÉPENSES INVEST.	226 056,74 €	Clôturé en 2022	Clôturé en 2022	45 228,00 €
	RECETTES INVEST.	843 654,16 €			22 614,00 €
	SOLDE D'EXECUTION	321 860,33 €			-17 614,00 €
2025	DÉPENSES FONCT.	560 261,00 €			30 799,00 €
	RECETTES FONCT.	264 523,91 €			35 799,00 €
	DÉPENSES INVEST.	262 437,71 €	Clôturé en 2022	Clôturé en 2022	53 413,00 €
	RECETTES INVEST.	812 179,13 €			22 614,00 €
	SOLDE D'EXECUTION	254 004,33 €			-25 799,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2026
Application agréée E-legalite.com

Evolution FONCTIONNEMENT 2020-2025 BUDGET OTI Piémont Cévenol

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charge à caractère général	61 595,21	39 910,39	60 416,99	56 506,48	61 501,02	36 360,48
012 - Charges de personnel et frais assimilés	204 828,45	175 602,74	161 783,57	167 392,18	171 524,73	122 357,46
042- Opération d'ordre de transfert entre section	31 781,74	35 200,65	41 692,10	114 655,43	136 305,94	126421,49
65- Autres charges de gestion courante	24 441,00	3 400,00	7 834,12	17 689,52	12 960,74	11 740,26
67 - Charges exceptionnelles				329,26	32,27	1 090,17
14 - Atténuation de produits	4 988,00					
7396 - Réversion restitution et prélèvements divers	4 988,00					
TOTAL	332 622,40	254 113,78	271 726,78	356 572,87	382 324,70	297 969,86
Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuation de charges		2 913,28	2 177,84	310,04		13 534,95
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	760,00	760,00	14 535,34	23 717,18	60 307,97	58 879,73
70- Ventes de produit fabriqués prestation de services marchandises	1 793,34	609,50	464,05	1 150,33	652,73	503,62
731 - Fiscalité locale					149 730,01	116 671,18
74- Dotation et participations	244 905,43	106 628,04	375 210,20	207 359,16	162 457,33	108 376,57
75- Autres produits de gestion courante	6 680,00	6 110,00	6 825,00	5 655,00	5 291,66	3,81
77 - Produits spécifiques		56,10		0,00	3 885,00	
73- Impôts et taxes	73 513,83	137 036,86	136 824,60	118 381,16		
TOTAL	327 652,60	254 113,78	536 037,03	356 572,87	382 324,70	297 969,86

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Evolution Charges de personnel et frais assimilés

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés - Budget OTI	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Personnel extérieur						
<i>sous total (1)</i>	24 871,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel titulaire						
<i>sous total (2)</i>	105 069,74	87 709,25	71 695,66	74 121,39	77 850,39	44 751,74
Personnel non titulaire						
<i>sous total (3)</i>	19 810,07	34 893,11	39 944,07	41 236,12	39 962,57	39 904,10
Apprentis						
<i>sous total (4)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges patronales						
<i>sous total (5)</i>	55 077,14	53 000,38	50 543,84	52 034,67	53 711,77	37 701,62
total général	204 828,45	175 602,74	162 183,57	167 392,18	171 524,73	122 357,46

Evolution investissement 2020-2025 BUDGET OTI Piémont Cévenol

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	760,00	760,00	14 535,34	23 717,18	60 307,97	58 879,73
20 - Immobilisations incorporelles				-	21 900,60	8 567,40
21- Immobilisations corporelles					40 154,64	4 652,88
12- Opération d'équipement n°12	1 520,40	29 272,68	18 609,60	15 593,38	-	
19 - Dotation d'équipement n° 19	6 570,00	12 300,00	864,00	78 353,65		
11- Opération d'équipement n°11	12 444,00	53 355,60	383 300,84			
14 - Dotation d'équipement n° 14	816,74	7 139,95	11 544,00			
TOTAL	22 111,14	102 828,23	428 853,78	117 664,21	122 363,21	72 100,01
TOTAL 2020-2025				865 920,58		
TOTAL TRAVAUX				706 960,36		

Recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					205 760,17	247 864,55
040- Opération d'ordre de transfert enter section	31 781,74	35 200,65	41 692,10	114 655,43	136 305,94	126 421,49
1022 -FCTVA	8 768,67	15 352,61	75 227,24	23 592,43	6 586,96	763,27
1068-Excedent de fonctionnement capitalisé	48 946,76			264 310,26		
13- Subvention d'investissement		35 550,68	45 909,20	185 176,52	21 574,69	22 997,96
TOTAL	89 497,17	86 103,94	162 828,54	587 734,64	370 227,76	398 047,27
TOTAL 2020-2025				1 694 439,52		
TOTAL FCTVA -SUBVENTIONS				441 500,43		

Evolution Fonctionnement 2020-2025 BUDGET SPANC

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
002 - Résultat d'exploitation reporté					54 181,39	65 122,91
011 - Charge à caractère général	4 895,99	6 848,44	8 718,34	11 485,14	19 456,32	49 722,68
012 - Charges de personnel et frais assimilés	77 160,88	78 355,19	81 698,44	56 919,91	15 217,50	14 314,00
042- Opération d'ordre de transfert entre section	2 909,09	1 892,00	5 671,99	3 780,00	1 494,00	1 494,00
65- Autres charges de gestion courante	31 410,00	3 046,00	2 568,13	2 642,24	2 317,80	4 968,00
67 - Charges exceptionnelles				-	300,00	-
68 - Dotations aux amortissements aux provisions				-	-	-
TOTAL	116 375,96	90 141,63	98 656,90	74 827,29	92 967,01	135 621,59

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70- Ventes de produit fabriqués prestation de services marchandises	41 200,00	57 303,19	70 378,86	46 200,00	27 750,00	102 800,00
75- Autres produits de gestion courante		80,64	98,73	115,51	94,10	227,81
013 -Atténuation de charges	707,67			9,70		
77 - Produits exeptionnelles				2 500,00		
74 -Subventions d'exploitation	74 468,29	35 516,71				
TOTAL	116 375,96	92 900,54	70 477,59	27 84,10	103 027,81	

Evolution Charges de personnel et frais assimilés

012 - Charges de personnel et frais assimilés - Budget SPANC	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Personnel MAD						
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement					15 217,50	14 314,00
Personnel titulaire						
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	53 188,86	53 969,62	55 576,62	38 547,20		
64141 - Indemnité inflation			200,00			
6415 - Supplément familial	18,32	27,48	27,48	18,32		
Charges patronales						
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	224,98	228,77	238,00	164,98		
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	697,10	777,99	833,26	594,04		
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	134,95	137,25	142,84	99,01		
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 812,52	6 922,07	7 202,59	4 993,35		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	14 365,61	14 621,37	15 194,12	10 526,12		
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	424,00	424,00	424,00	1 839,26		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	157,46	0,00	343,38	137,63		
648 - Autres charges de personnel	1 137,08	1 246,64	1 516,15			
total général	77 160,88	78 355,19	81 698,44	56 919,91	15 217,50	14 314,00

BUDGET SPANC FONCTIONNEMENT RESULTATS

RESULTATS FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	116 375,96	90 141,63	98 656,90	74 827,29	92 967,01	135 621,59
RECETTES	116 375,96	92 900,54	70 477,59	48 825,21	27 844,10	103 027,81
SOLDE	0	2 758,91	- 28 179,31	- 26 002,08	- 65 122,91	-32 593,78

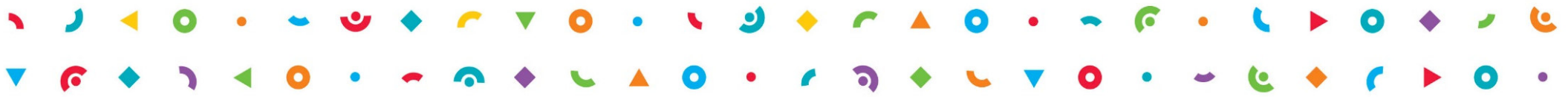
BUDGET SPANC INVESTISSEMENTS RESULTATS

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
21- Immobilisations corporelles	-	-	-	2 988,00	-	-
20- Immobilisations incorporelles	-	7 560,00				-
TOTAL	-	7 560,00	-	2 988,00	-	-

Recettes d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				-	6 954,14	8 448,14
040- Opération d'ordre de transfert enter section	2 909,09	1 892,00	5 671,99	3 780,00	1 494,00	1 494,00
10- Dotation fonds divers et réserves	4 186,83		2 758,91	490,15		
TOTAL	7 095,92	1 892,00	8 430,90	4 270,15	8 448,14	9 942,14

BUDGET SPANC INVESTISSEMENT RESULTATS

RESULTATS INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	-	7 560,00	-	2 988,00	-	-
RECETTES	7 095,92	1 892,00	8 430,90	4 270,15	8 448,14	9 942,14
SOLDE	7 095,92	- 5 668,00	8 430,90	1 282,15	8 448,14	9 942,14



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025).

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

Retour sur les dispositions significatives du texte définitif:

- Contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques

L'effort net demandé aux collectivités représenterait « près de 2 milliards d'euros » (contre 4,6 milliards dans le PLF initial)

- Modifications des recettes

⇒ Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (mais sans indexation sur l'inflation),

Cela signifie une absence de hausse notable alors que l'inflation persiste, ce qui constitue un manque à gagner réel pour les collectivités

⇒ Minoration des variables d'ajustement (dotation de compensation de la réforme de la TP et fonds départementaux de la péréquation de la TP). Cela correspond aux anciennes dotations de compensation qui, selon les besoins, diminue avant leur extinction totale.

⇒ **FCTVA: modification du calendrier de versement pour les EPCI à fiscalité propre.**

Le calcul du montant du FCTVA se fera désormais pour les EPCI concernés sur la base des dépenses réalisées en N-1 et non plus l'année même. Cette décision a pour conséquence une quasi-année blanche pour les EPCI concernés : ils ne percevront en 2026 que le FCTVA au titre des investissements éligibles réalisés sur le dernier trimestre 2026 et des investissements réalisés en 2026 avant la promulgation de la LFI 2026 (soit le 19 février 2026).

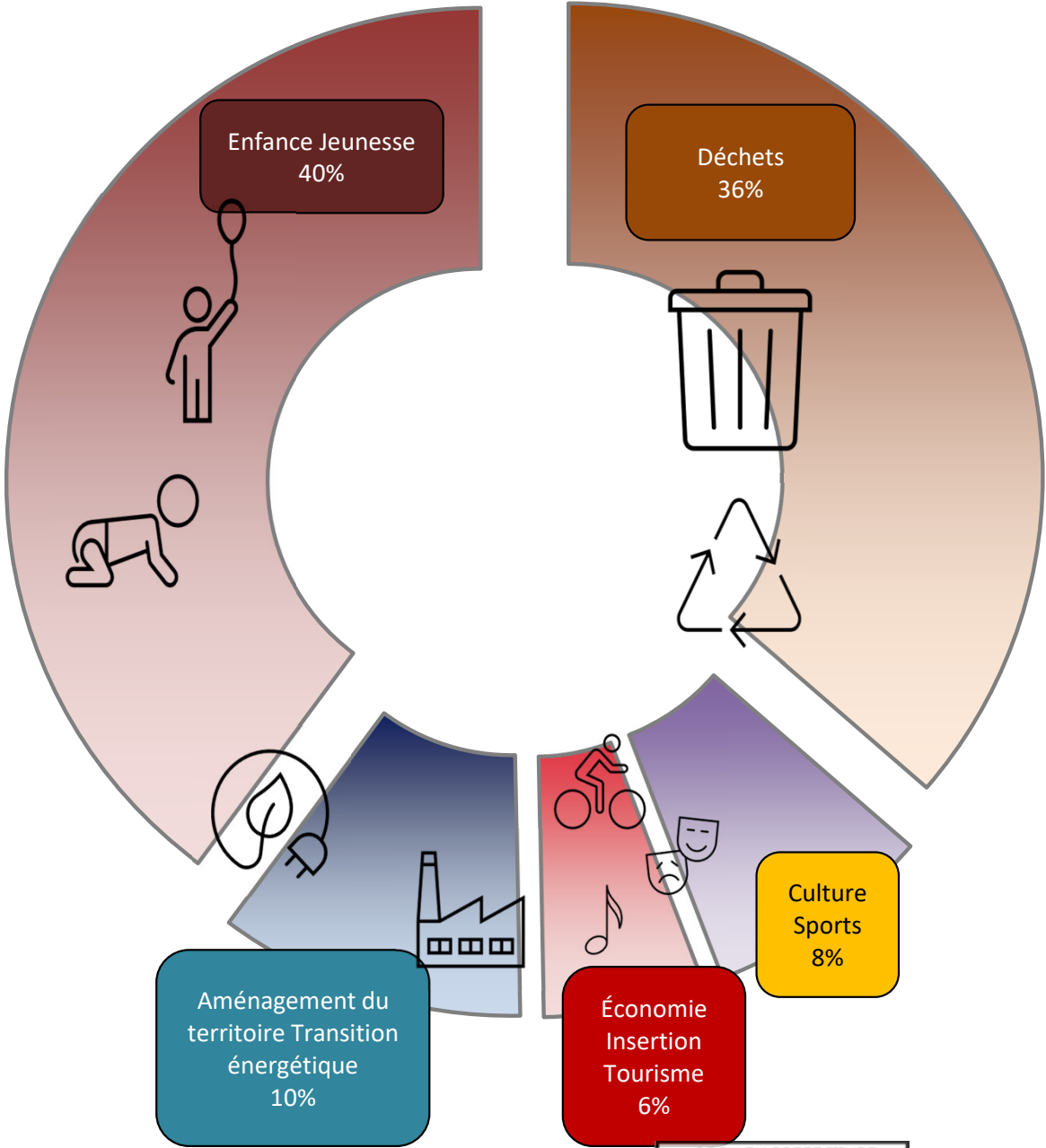
Le manque à gagner pour la CCPC pour 2026 est estimé à 400 000€.

⇒ Fonds vert (transition écologique): baisse de 23%

⇒ Fiscalité des locaux professionnels : nouveau report de la révision des valeurs locatives à 2027

⇒ Fiscalité des locaux d'habitation : nouveau report de la révision des valeurs locatives à 2032

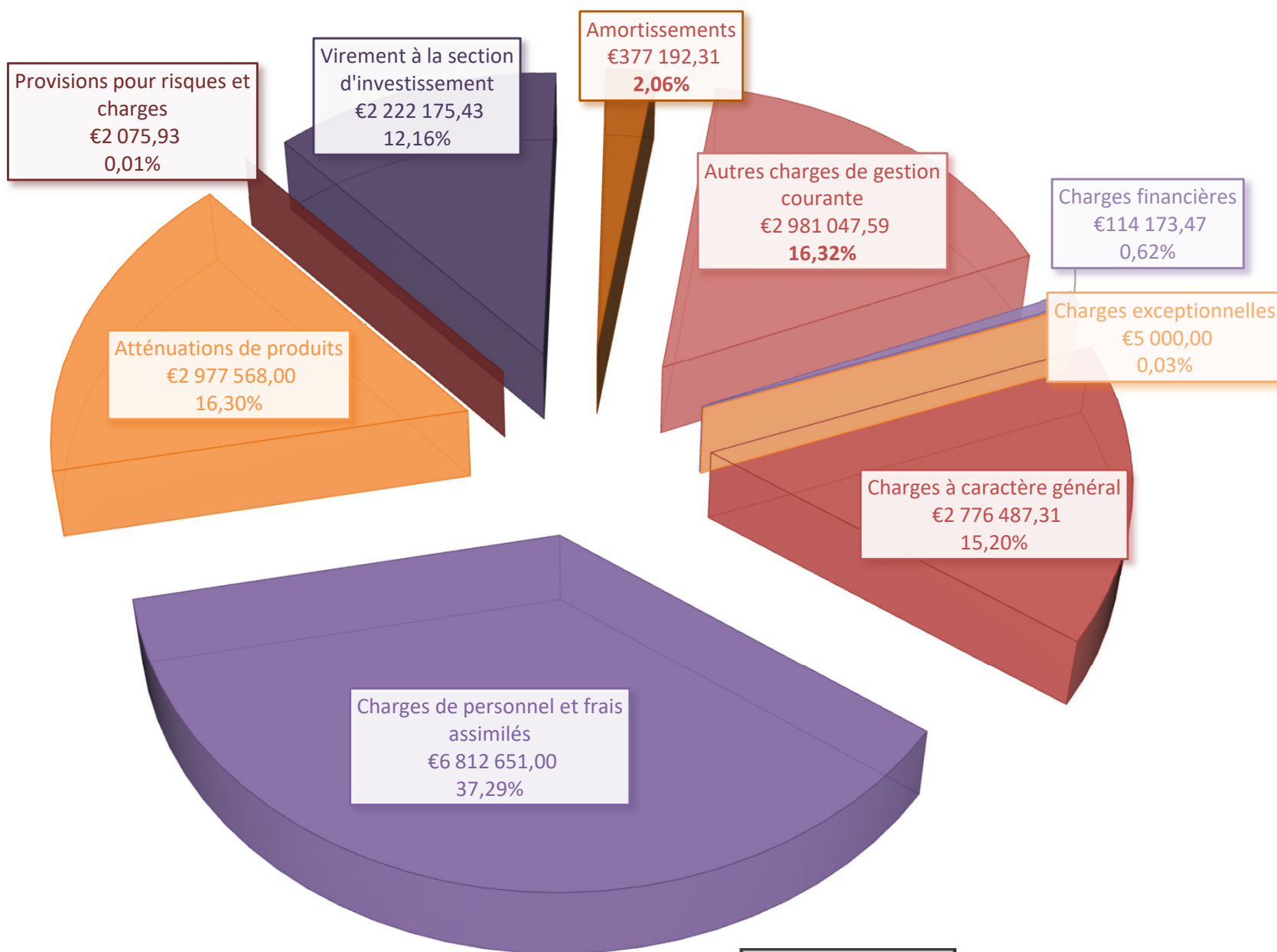
BUDGET PAR COMPETENCES - FONCTIONNEMENT



BUDGET GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
011 - Charges à caractère général	2 693 295,15 €	2 776 487,31 €	3,09%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 623 782,00 €	6 812 651,00 €	2,85%
014 - Atténuations de produits	2 983 796,02 €	2 977 568,00 €	-0,21%
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 554 093,88 €</i>	<i>2 222 175,43 €</i>	<i>-13,00%</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	422 676,12 €	377 192,31 €	-10,76%
65 - Autres charges de gestion courante	2 921 187,41 €	2 981 047,59 €	2,05%
66 - Charges financières	124 009,78 €	114 173,47 €	-7,93%
67 - Charges exceptionnelles	9 800,00 €	5 000,00 €	-48,98%
68- Dotations aux provisions et dépréciations	279 268,64 €	2 075,93 €	-99,26%
Total des dépenses de fonctionnement	18 611 909,00 €	18 268 371,04 €	-1,85%

BUDGET GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET GENERAL - COMMENTAIRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(chapitre 011) Les charges à caractère général prennent en compte notamment :

- La réalisation d'une étude au titre du projet territoire
- La hausse des fluides (carburants, électricité, gaz)
- Le plan d'actions AMI pauvreté
- L'étude sur les zones d'activités à venir (secteur sud Quissac, Aigremont)
- Les prestations de tassage des déchets (suite panne packmat)

(chapitre 014)- Atténuation de produits : Pas d'évolution notable

(chapitre 042) - Opérations d'ordre de transfert entre sections : baisse liée aux amortissements

(chapitre 65) - Autres charges de gestion courante prennent en compte notamment le guide de mise en œuvre du Scot avec un accompagnement et une sensibilisation des élus (38 000€).

(chapitre 66) - Charges financières : variation liée aux intérêts

(chapitre 67) - Charges exceptionnelles : provision pour titres annulés sur exercices antérieurs

(chapitre 68) - Dotations aux provisions et dépréciations : provision pour des créances douteuses estimées sur les années 2021_2024).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 2 222 175,43 €

PRESIDENT
Fabien CRUVEILLER

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
1 ETP

PÔLE VIE LOCALE
Direction : 1 ETP Secrétariat : 0.86 ETP Coordinatrice Projet Social Territorialisé : 0.86 ETP
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE Responsable : 1 ETP
SERVICE PETITE ENFANCE Responsable : 1 ETP Equipe itinérantes : 2.8 ETP EAJE Quissac : Directrice : 1 ETP, 13.23 ETP EAJE St Hippolyte du Fort : Directrice : 1 ETP, 8.86 ETP EAJE Durfort : Directrice : 1 ETP, 6.47 ETP EAJE Lédignan : Directrice : 1 ETP, 8.37 ETP Micro-crèche Sauve : Directrice : 1 ETP, 2.57 ETP Micro-crèche Vic le Fesq : Directrice : 0.6 ETP, 2.57
SERVICE ENFANCE JEUNESSE Responsable : 1 ETP ALSH Quissac – Sauve – St Hippolyte du Fort – Lédignan : Direction : 4 ETP, 3.43 ETP
SERVICE LECTURE PUBLIQUE Responsable : 1 ETP Coordinateur : 1 ETP 1 ETP
SERVICE SPECTACLES VIVANTS-CINEMA ITINERANT Responsable : 0.91 ETP 0.25 ETP
SERVICE SPORTS Responsable : 1 ETP 2.6 ETP
SERVICE ENTRETIEN-RESTAURATION 1.06 ETP

PÔLE RESSOURCES
Direction : 1 ETP
SERVICES GENERAUX Responsable : 0.9 ETP Secrétariat : 0.7 ETP Accueil et courrier : 1.3 ETP
SERVICES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION Responsable : 1 ETP SERVICE RESSOURCES HUMAINES 2.5 ETP SERVICE PREVENTION Conseillère prévention : 0.6 ETP
SERVICE FINANCES Responsable : 1 ETP 1,5 ETP
SERVICE MARCHES PUBLICS Responsable : 0.7 ETP 0.3 ETP
SERVICE COMMUNICATION Responsable : 1 ETP 0.57 ETP
SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION Responsable : 0.3 ETP
SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX (Pôles ressources et ADD) Responsable : 0.2 ETP 0.72 ETP
SERVICE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES ET TRANSITION ENERGETIQUE Responsable : 1 ETP OBSERVATOIRE SYST D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE 0.86 ETP Coordinateur : 1 ETP Maintenance, infrastructures et espaces verts 4.7 ETP Entretien des activités de pleine nature 1 ETP Maintenance des véhicules 1 ETP

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction : 1 ETP
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE Responsable : 1 ETP 2.8 ETP
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Responsable : 1 ETP
SERVICE EMPLOI – FORMATION – INSERTION PIÉMONT SERVICES Responsable : 1 ETP 1.86 ETP Conseiller numérique : 1 ETP
SERVICE TOURISME Responsable : 1 ETP 1 ETP
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT-GEMAPI - GESTION DURABLE DES DECHETS Responsable : 1 ETP Secrétariat : 1 ETP Coordinateur service gestion durable des déchets : 1 ETP Collecte 15 ETP Déchèterie Liouc 3.66 ETP Déchèterie St Hippolyte du Fort 2.66 ETP Déchèterie St Bénézet 2.66 ETP

REÇU EN PREFECTURE
 le 24/04/2026
 Application agréée E-legalite.com

Pour 2026, les dépenses prévisionnelles de personnel du budget principal s'élèvent à **6 812 651 €**

IMPACTS REGLEMENTAIRES ET CONJONCTURELS

- Hausse cotisation CNRACL + 3 %
- Hausse de la cotisation assurance personnel
- Hausse du SMIC
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Participation santé

IMPACTS LIES A DES CHOIX POLITIQUES

- Création d'un poste à temps complet à compter de mai 2026 _ service communication (suite départ à la retraite d'un agent administratif 20h / moins d'externalisation de prestations)
- Créations de six postes d'animateurs à 24 heures suite augmentation capacité d'accueil 12 places et 16 places (recettes associées 1/3 CAF + 1/5 des familles)
- Création d'un poste auxiliaire de puériculture à 30h (Suite départ à la retraite d'un agent social)
- Passage de 30h à 35h à partir de septembre 2026 pour le poste de coordination CTG/CISPD (financé par la CAF)
- Bonus attractivité sur une année pleine remboursée en intégralité par la CAF
- Création d'un poste à temps complet à compter de mai 2026 sur la déchèterie de St Bénézet (liée à l'ouverture supplémentaire et pour palier aux décharges syndicales et congés NB: remboursement des décharges syndicales par le CDG 30)
- Fin d'un contrat aidé 35h au service déchets depuis novembre 2025 , remplacement depuis cette période par un CDD-> création d'un poste à temps complet car emploi permanent
- Suppression poste Petite Ville de Demain
- Passage de 30h à 35h pour un agent du Piémont Services pour ouverture d'un point d'accueil à Lédignan,

TABLEAU DES EFFECTIFS

Effectif pourvu (toutes filières) :

- titulaires 121
- non-titulaires 27

Total : 148

Les services sont rassemblés au sein de 2 pôles de services publics : Vie Locale et Aménagement et Développement Durable, pilotés par 2 agents catégorie A, et un pôle regroupant les services supports et transversaux placé sous l'autorité du DGS.

Les évolutions des postes répondent au développement des services de proximité à destination des usagers du territoire (Coordination CTG, maison France Services, conseiller numérique, augmentation des places en crèche et ALSH, personnel de collecte de déchets, instruction des autorisations d'urbanisme, ...).

2026	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 994 216,41 €	1 075 481,77 €
Recettes	4 174 342,14 €	290 679,13 €
Résultat	180 125,73 €	-784 802,64 €
Résultat cumulé	-604 676,91 €	

Dépenses:

011 - Charges à caractère général

Augmentation postes carburants et maintenance véhicules

Augmentation du transport verre (suite fermeture du site de Vergèze)

Prestation de tassage des déchets

Audit pont à bascule et compacteur

65 - Autres charges de gestion courante:

Traitement des déchets : Prise en compte de la variation tarifaire pour les syndicats de traitement

Recettes:

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Pas d'évolution notable

731 : Fiscalité locale

TEOM : +43 943 € par rapport au réalisé 2025

Dépenses:

011 - Charges à caractère général

Augmentation postes carburants et maintenance véhicules

Augmentation du transport verre (suite fermeture du site de Vergèze)

Prestation de tassage des déchets

Audit pont à bascule et compacteur

65 - Autres charges de gestion courante:

Traitement des déchets : Prise en compte de la variation tarifaire pour les syndicats de traitement

Recettes:

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Pas d'évolution notable

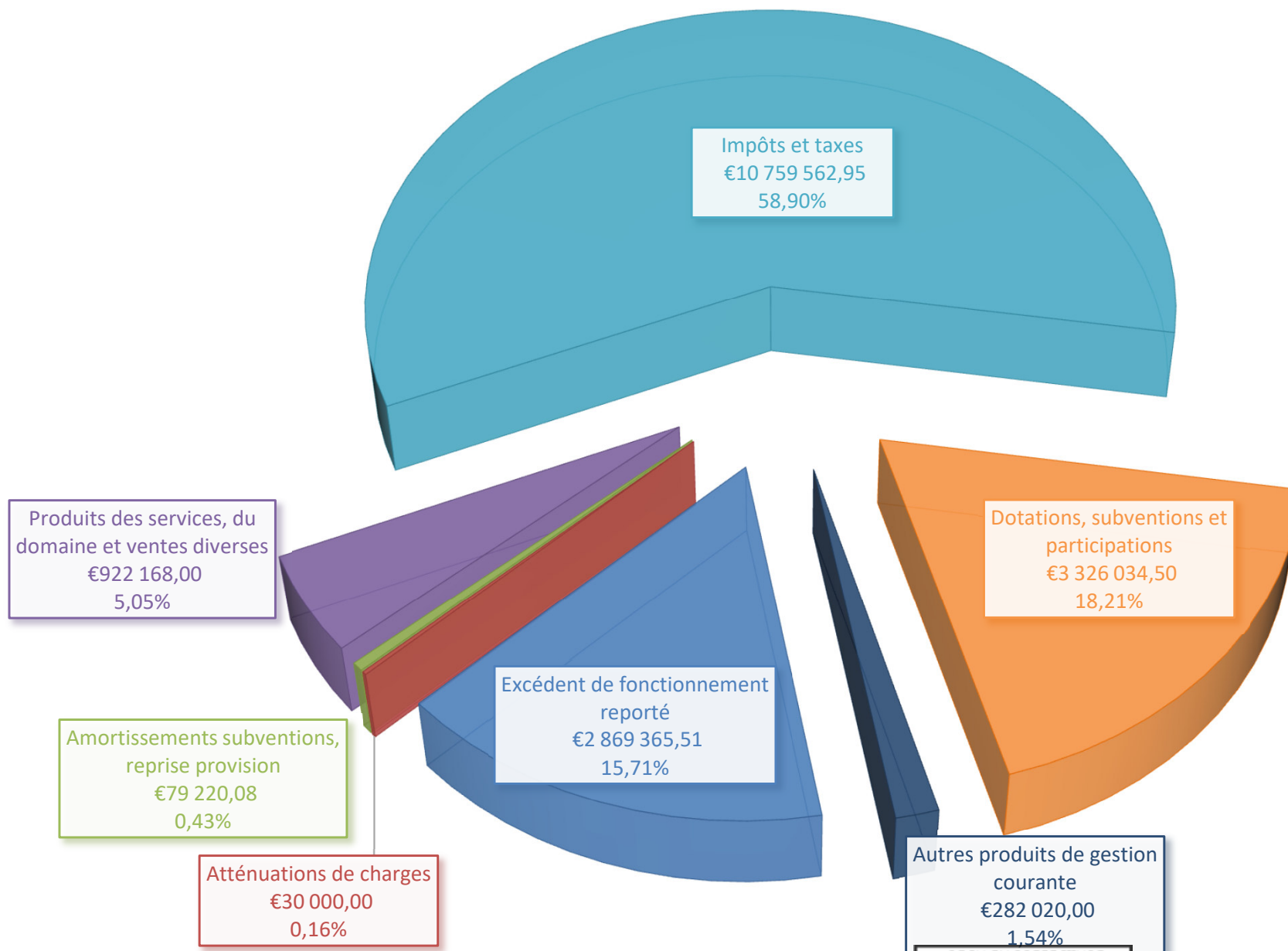
731 : Fiscalité locale

TEOM : +43 943 € par rapport au réalisé 2025

BUDGET GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 664 845,49 €	2 869 365,51 €	-21,71%
013 - Atténuations de charges	76 502,00 €	30 000,00 €	-60,79%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 185,52 €	79 220,08 €	9,75%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	926 566,30 €	922 168,00 €	-0,47%
73 - Impôts et taxes	4 033 193,95 €	10 759 562,95 €	166,78%
731 - Fiscalité locale (cpte 73111-73113-73114-73118-73133-73136)	6 660 800,30 €		-100,00%
74 - Dotations, subventions et participations	3 069 895,44 €	3 326 034,50 €	8,34%
75 - Autres produits de gestion courante	107 920,00 €	282 020,00 €	161,32%
Total des recettes de fonctionnement	18 611 909,00 €	18 268 371,04 €	-1,85%

BUDGET GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2026
Application agréée E-legalite.com

BUDGET GENERAL - COMMENTAIRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2026, l'**excédent de fonctionnement reporté**, au chapitre 002 en recettes, est de 2 869 365,51 €

013 - Atténuations de charges : liés aux remboursements des capitaux décès encaissés en 2025

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : liés aux amortissements

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : ajustement des recettes

73 - Impôts et taxes (*Attribution de compensation, FPIC, Fraction de TVA compensatoire CVAE, Fraction de TVA compensatoire TH résidences secondaires*) :

Etat 1259 reçu le 23/03/2026 _ stabilisation des montants prévisionnels

731 : Fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, TAFNF, CFE, TASCOT, IFER, Rôles supplémentaires autres impôts, TEOM, GEMAPI)

Etat 1259 reçu le 13/03/2026 pour la TEOM: soit 43 943 € par rapport au réalisé 2025

Etat 1259 pour fiscalité reçu le 23/03/2026

GEMAPI : reconduction du montant appelé en 2025 : **400 000€**

Cotisation prévisionnelle EPTB Vidourle : 509 372€

Cotisation prévisionnelle EPTB Gardons : 39 073€

Soit un total des cotisations de 548 445 €

74 - Dotations, subventions et participations :

FDPTP, DCRTP et DGF = notifications non reçues au 24/03/2026

Reconduction du montant encaissé en 2025

75 - Autres produits de gestion courante

dont 178 600 € concernant les sommes dues par la société SME

		Prévisionnel issu de l'état 1259				
Fiscalité	Produit 2025	bases 2026	taux	Prévision 2026	Evolution produit 2025-2026	
TH (résidences secondaires)	571 857 €	4 751 000	11,72%	556 817 €	-15 040 €	- 2,6%
Fraction TVA (ex TH résidences principales)	3 305 030 €			3 321 711 €	16 681 €	+ 0,5%
TF bâti	508 633 €	23 864 000	2,15%	513 076 €	4 443 €	+ 0,9%
TF non bâti	68 716 €	993 800	6,91%	68 672 €	- 44 €	- 0,1%
TA TF non bâti	31 309 €			30 972 €	- 337 €	- 1,1%
TEOM	3 687 487 €	24 516 626	15,22%	3 731 430 €	43 943 €	+ 1,2%
CFE	1 096 842 €	4 242 000	27,11%	1 150 006 €	53 165 €	+ 4,8%
Fraction TVA (ex CVAE)	440 566 €			432 418 €	- 8 148 €	- 1,8%
IFER	134 719 €			136 473 €	1 754 €	+ 1,3%
TasCom	128 080 €			128 080 €	- €	+ 0,0%
GEMAPI	403 529 €			400 000 €	- 3 529 €	- 0,9%
	10 376 768 €			10 469 655 €		

DOTATIONS

Dotations	Réalisé 2025	Prévision 2026
FPIC	279 836 €	279 836 €
Dotation d'intercommunalité	722 951 €	667 755 €
Dotation de compensation	411 869 €	327 389 €
Attributions du FDTP	24 170 €	18 130 €
Etat/compens.taxe prof CVAE & CFE	163 809 €	170 234 €
Etat/compens.exo taxes foncières	3 733 €	3 216 €
	1 606 368 €	1 466 560 €

LA DETTE

Objet de l'emprunt	Année d'obtention	Montant du contrat	Annuités 2026 (intérêts + capital)	Année de fin	Annuité Capital	Annuité Intérêts
CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL	2015	600 000,00 €	36 764,89 €	2035	30 100,94 €	6 663,95 €
CONSTRUCTION CRECHE QUISSAC	2010	420 000,00 €	24 032,64 €	2040	13 466,76 €	10 565,88 €
CRECHE LEDIGNAN	2012	100 000,00 €	9 334,28 €	2027	8 651,11 €	683,17 €
EXTENSION RESEAUX ROND POINT DECHETTERIE DE LIOUC	2009	175 000,00 €	11 024,92 €	2039	5 763,16 €	5 261,76 €
MICRO CRECHE VIC LE FESQ	2013	330 000,00 €	25 089,20 €	2033	17 851,03 €	7 238,17 €
PISCINE QUISSAC	2020	1 700 000,00 €	120 064,31 €	2035	111 641,48 €	8 422,83 €
PLATEAU SPORTIF QUISSAC	2013	250 000,00 €	22 365,92 €	2028	20 106,54 €	2 259,38 €
POLE DECHETS ST HIPPO	2014	1 215 480,45 €	78 811,40 €	2040	42 594,86 €	36 216,54 €
QUAI DE TRANSFERT LIOUC	2008	1 050 000,00 €	68 611,96 €	2038	36 144,20 €	32 467,76 €
ROND POINT LIOUC	2006	150 000,00 €	8 931,03 €	2036	5 491,71 €	3 439,32 €
SIEGE QUISSAC	2007	300 000,00 €	23 565,14 €	2027	21 476,42 €	2 088,72 €
TERRAIN GYMNASSE HALLE SPORTS COLLEGE	2008	232 652,09 €	18 184,30 €	2026	17 506,89 €	677,41 €
TERRAIN ROND POINT LIOUC	2005	49 000,00 €	2 673,79 €	2035	1 919,70 €	754,09 €
ZAM DE SAUVE	2011	1 131 000,00 €	67 883,16 €	2041	34 357,98 €	33 525,18 €
TOTAL		7 703 132,54 €	517 336,94 €		367 072,78 €	150 264,16 €

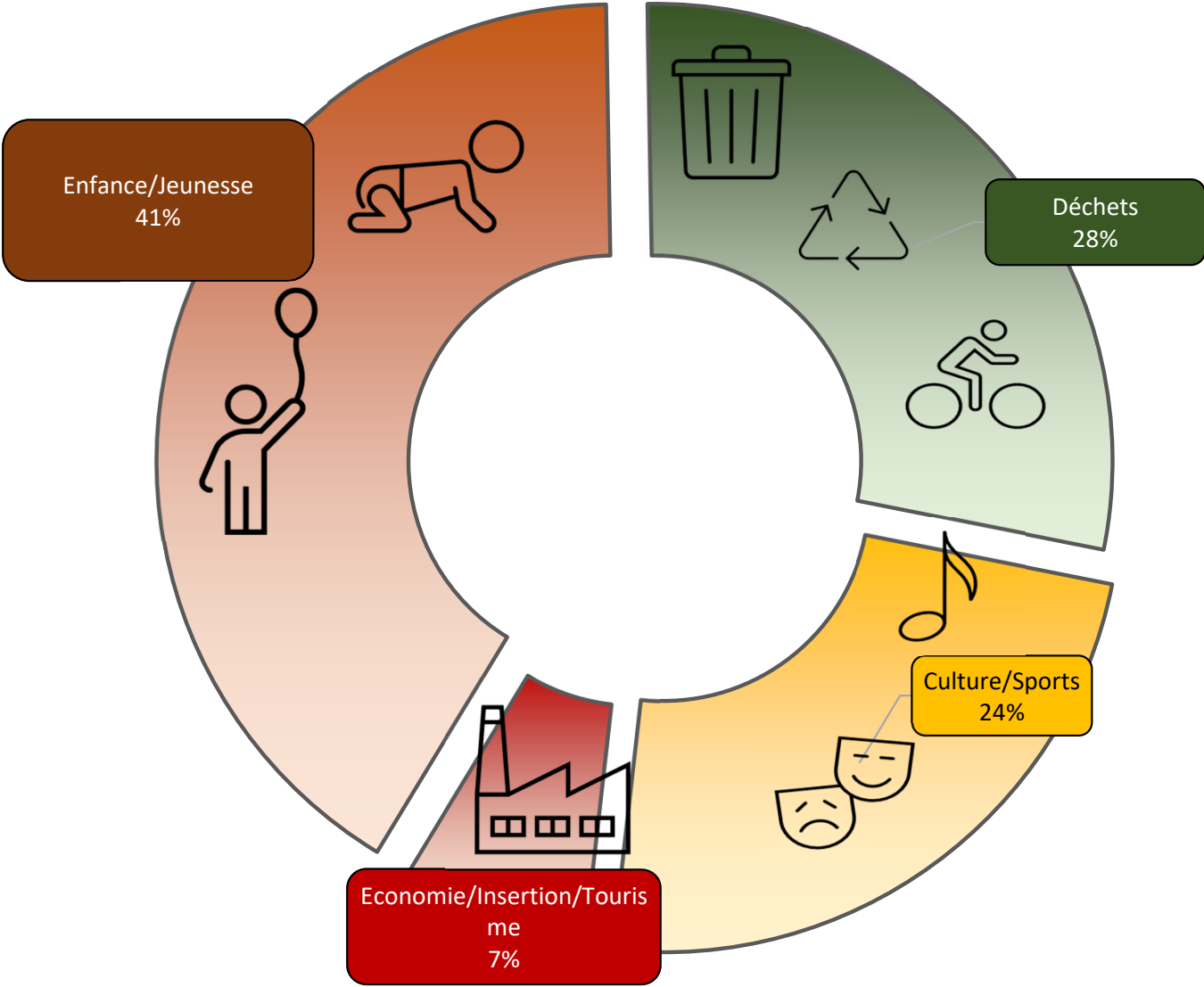
Capacité de désendettement de 5,8 années au 31/12/2025 contre 6,3 années au 31/12/2024.
(Encours de la dette, 5 658 379 €, divisée par l'épargne brute, 973 068 €)

NB: l'emprunt relatif à la ZAM de Sauve est compris dans ce calcul

A noter les emprunts arrivant à terme:

- ✓ 2026 celui relatif à l'acquisition du terrain pour la Halle de sport de Quissac (- 18 184 €)
- ✓ 2027 ceux relatifs à la construction de la crèche de Lédignan et à l'acquisition des locaux pour le siège à Quissac (- 32 899 €)
- ✓ 2028 celui relatif au plateau sportif de Quissac (- 22 365 €)

BUDGET PAR COMPETENCES - INVESTISSEMENT

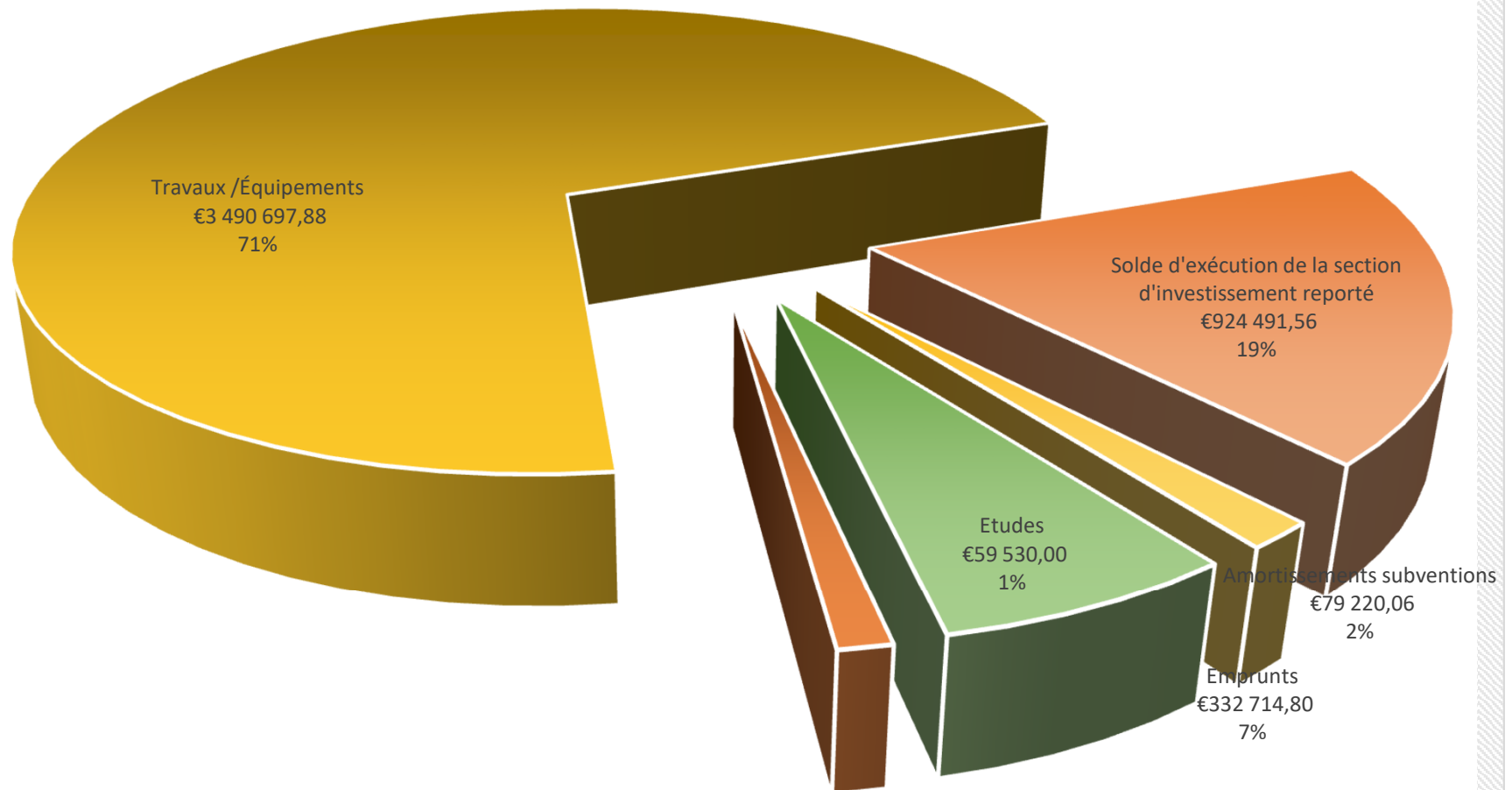


BUDGET GENERAL - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
16 - Emprunts	322 970,25 €	332 714,80 €	3,02%
20 - Etudes & concession	145 028,00 €	59 530,00 €	-58,95%
21 - Immobilisations corporelles	2 398 089,82 €	2 251 305,58 €	-6,12%
23 - Immobilisations en cours (travaux - équipements)	937 734,41 €	1 239 392,30 €	32,17%
040 - Opération d'ordre de transfert amortissements subventions	72 185,52 €	79 220,06 €	9,75%
001 - Solde d'exécution reporté		924 491,56 €	#DIV/0!
Total des dépenses d'investissement	3 876 008,00 €	4 886 654,30 €	26,07%
RECETTES			
Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
10 - FCTVA	550 468,71 €	79 922,06 €	-85,48%
1068 - Affectation résultat		1 411 305,17 €	
13 - Subventions d'investissement	280 610,54 €	796 059,33 €	183,69%
28 - Amortissements	422 676,12 €	377 192,31 €	-10,76%
001 - Excédent d'investissement reporté	68 158,75 €		-100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 554 093,88 €	2 222 175,43 €	-13,00%
Total des recettes d'investissement	3 876 008,00 €	4 886 654,30 €	26,07%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4 886 654,30 €



Pole Vie Locale:

Les opérations les plus significatives sont les suivantes:

-Pôle intercommunal enfance jeunesse à Saint Hippolyte du Fort : montant global du projet à 3 793 572 €

Subventions partenaires = 2 140 000 € (CAF, FEDER, Région, Etat, Banque des territoires, CD30)

Le reste de l'opération serait financé partiellement par l'autofinancement et par un emprunt

-Réhabilitation Espace Jeunesse à Quissac : Réception en mars 2026

-Extension ALSH à Sauve : Réception prévisionnelle juin 2026

-.Acquisition des locaux du Pole Vie Locale à Sauve au rez-de-chaussée de l'immeuble d'Habitat du Gard : évaluation faite par une société privée mandatée par Habitat du Gard. A prévoir pose d'un compteur d'eau, de climatisations et des travaux divers. Opération qui entrainera la fin de versement du loyer d'un montant de 12 000 € par an et par nos fonds propres.

- Installation éclairage LEDS stades Sauve, stade de Lédignan et SHF : Subvention à solliciter à la Fédération Française de Football.

Pole Ressources

Les opérations les plus significatives sont les suivantes:

- Travaux siège à Quissac : Changement de menuiserie aluminium - Travaux isolation toiture et velux
- Installation Chauffe eau solaire et Photovoltaïque sur la toiture du Centre technique Intercommunal à Sauve : Etude effectuée, possibilité de revente du surplus de l'électricité et baisse de nos factures d'électricité dans le cadre de l'autoconsommation.

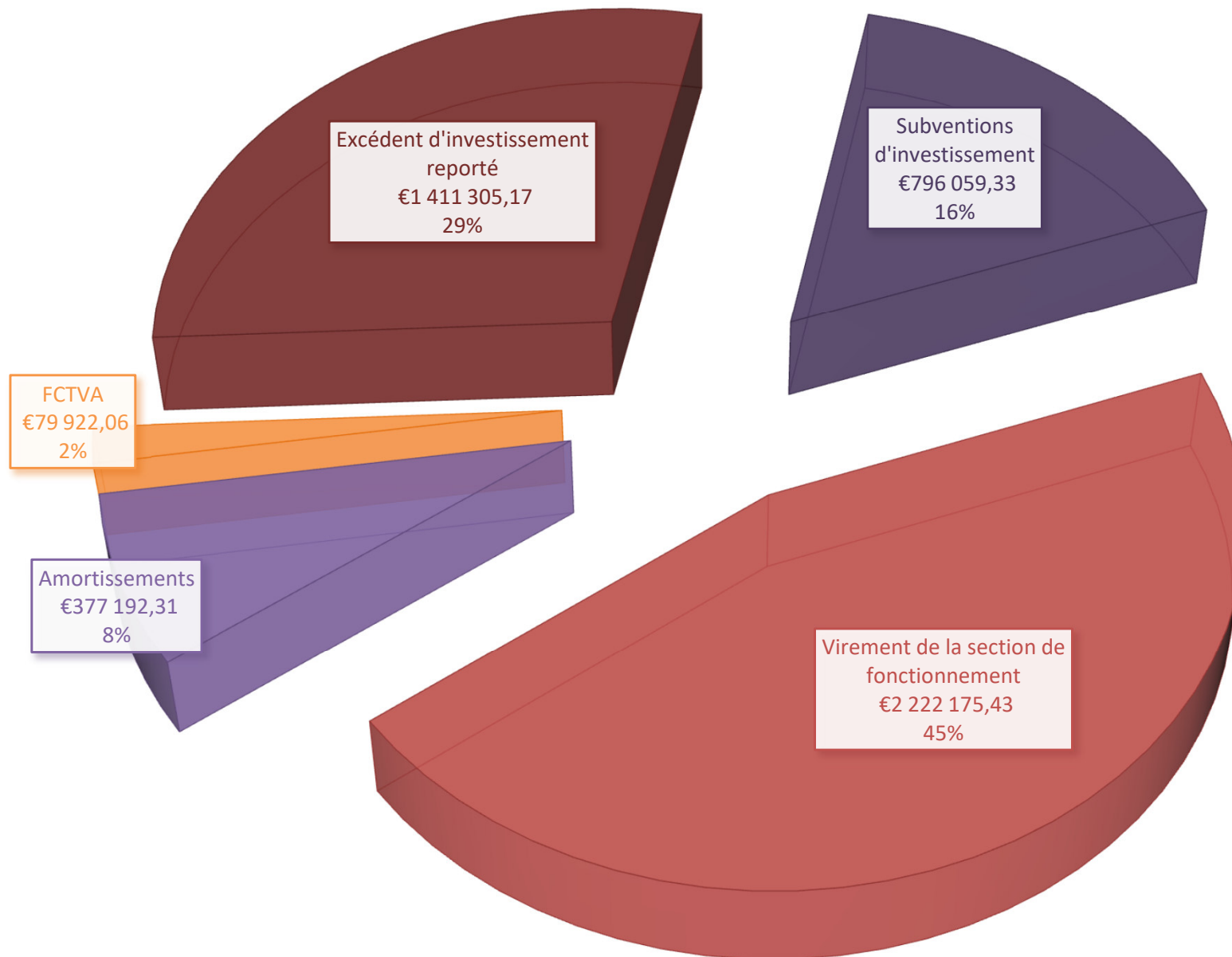
Pole Aménagement Développement Durable

Les opérations les plus significatives sont les suivantes:

- Relampage projecteurs LEDS ZAC SHF et ZAM Sauve
- Acquisition compacteur sur berce
- Acquisition colonnes à verres
- Clôture entre recyclerie et déchèterie à SHF
- Rideau métallique hangar loué à la recyclerie de SHF
- Remise aux normes déchèterie St Bénézet : fin des travaux courant 2026
- Reprise entrée voirie et haut de quai déchèterie St Bénézet

RECETTES D'INVESTISSEMENT

4 886 654,30 €



REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2026
Application agréée E-legalite.com

BUDGET GENERAL – DETAIL PAR OPERATION - INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL RECAP INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		Budget 2026	Budget 2026
FINANCES	BP (hors déchets)	34 107,93 €	202 651,33 €
	Résultats	924 491,56 €	1 411 305,17 €
	Matériel prévention	1 190,00 €	
	Matériel SIG	1 500,00 €	Amortissement
	Matériel finances	16 890,00 €	
	Ecritures diverses	0,00 €	2 222 175,43 €
AFFAIRES JURIDIQUES	Siège Quissac	62 988,42 €	5 605,14 €
INFORMATIQUE	Matériel Informatique	31 116,00 €	- €
COMMUNICATION	Matériel Communication	7 340,00 €	- €
TRANSITION ENERGETIQUE	transition	20 380,00 €	6 790,00 €
TECHNIQUE-BATIMENTS	CTI	146 869,94 €	22 757,00 €
	Matériel espaces verts	2 600,00 €	- €
	Matériel maintenance véhicules	52 800,00 €	25 453,69 €
	Matériel équipements techniques	2 600,00 €	- €
	Rond-point Liouc	13 174,57 €	- €

BUDGET GENERAL – DETAIL PAR OPERATION - INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL RECAP INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		Budget 2026	Budget 2026
PETITE ENFANCE	Crèche Quissac	63 259,76 €	10 695,25 €
	Crèche SHF	26 025,00 €	15 666,93 €
	Crèche Durfort	82 010,00 €	41 496,67 €
	Crèche Lédignan	38 752,11 €	17 156,00 €
	Micro-crèche Sauve	10 077,00 €	5 281,33 €
	Micro-crèche Vic-le-Fesq	36 198,03 €	2 689,03 €
	MAT RPE	7 000,00 €	5 600,00 €
	Pole Vie locale	142 180,00 €	13 963,33 €
ENFANCE JEUNESSE	ALSH Sauve	484 084,00 €	188 327,19 €
	ALSH Quissac	500 074,30 €	323 247,62 €
	ALSH Lédignan	2 200,00 €	1 000,00 €
	ALSH SHF	1 059,00 €	239,33 €
	Matériel Enfance Jeunesse	45 720,00 €	480,00 €
	Pole Intercommunal Enfance Jeunesse SHF	116 100,00 €	6 052,46 €

BUDGET GENERAL – DETAIL PAR OPERATION - INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL RECAP INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		Budget 2026	Budget 2026
SPORTS	Salle multisports Quissac	7 920,00 €	153,21 €
	Halle des sports Quissac	26 386,89 €	- €
	Halle des sports Lédignan	26 930,00 €	- €
	Piscine Quissac	340 088,48 €	383,85 €
	Plateau multisports Quissac	61 041,54 €	347,83 €
	Stades Sauve	91 337,00 €	28 225,92 €
	Stade Glacière Quissac	62 396,00 €	273,20 €
	Stade ancien Lédignan	47 899,00 €	16 508,26 €
	Stade nouveau Lédignan	3 778,00 €	- €
	Stade SHF	165 742,00 €	10 000,00 €
	Mat sports	1 100,00 €	- €
CULTURE	Médiathèque SHF	55 223,00 €	1 350,00 €
	Réseau bibliothèques	6 940,00 €	- €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

BUDGET GENERAL – DETAIL PAR OPERATION - INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL RECAP INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		Budget 2026	Budget 2026
DECHETS	Amortissement Déchets	45 112,13 €	174 540,98 €
	Véhicules OM	579 465,13 €	- €
	Matériel Déchets	8 315,00 €	35,20 €
	Conteneurs OM	23 000,00 €	2 012,85 €
	Quai + déchèterie Liouc	41 156,20 €	111,61 €
	Quai + déchèterie SHF	61 207,36 €	49,21 €
	Déchèterie St Bénézet	317 225,95 €	113 929,28 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Dev Eco	37 253,00 €	10 100,00 €
	Maison France Services	3 350,00 €	- €
	AMDD MG	1 000,00 €	

FONCTIONNEMENT				
2026	SPANC	OTI	ZAM SAUVE	ZAC SHF 2
Dépenses	119 491,78 €	430 068,92 €	665 998,48 €	75 109,00 €
Recettes	119 491,78 €	430 068,92 €	665 998,48 €	75 109,00 €
INVESTISSEMENT				
2026	SPANC	OTI	ZAM SAUVE	ZAC SHF 2
Dépenses	9 942,14 €	219 004,72 €	853 004,23 €	100 903,00 €
Recettes	9 942,14 €	452 094,37 €	853 004,23 €	100 903,00 €

BUDGET ANNEXE: OTIPC – FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			
Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
011 - Charges à caractère général	81 208,09 €	87 527,00 €	7,78%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	154 379,00 €	199 595,00 €	29,29%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 421,49 €	126 147,11 €	-0,22%
65 - Autres charges de gestion courante	13 973,00 €	16 140,00 €	15,51%
67 - Charges exceptionnelles	8 943,82 €	550,00 €	-93,85%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €	109,81 €	9,81%
Total des dépenses de fonctionnement	385 025,40 €	430 068,92 €	11,70%

- €

RECETTES			
Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
013 - Atténuations de charges	- €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Subventions amortissables)	58 879,73 €	66 545,72 €	13,02%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100,00 €	3 750,00 €	3650,00%
731- Fiscalité locale	132 000,00 €	116 000,00 €	-12,12%
74 - Dotations, subventions et participations	194 045,67 €	236 013,20 €	21,63%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	7 760,00 €	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	385 025,40 €	430 068,92 €	11,70%

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES

011 - Charges à caractère général prennent en compte notamment :

- Les dépenses relatives au nouvel OT
- Les formations de personnel
- les supports de communications (carnets balades, magazine, guide pratique, cartes boucles cyclotourisme, jeu des 7 familles etc...)
- Balisages et panneaux signalétiques des sentiers

012 - Charges de personnel et frais assimilés :

Fin de contrat CDD au 30/06/2026 (avec solde de congés payés)
2,68 ETP contractuels pour remplacement

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : liés aux amortissements

65 - Autres charges de gestion courante : Baisse liée au déménagement et au transfert

67 - Charges exceptionnelles : provision titres annulés sur exercice antérieur

68 - Dotations aux provisions et dépréciations : variation liée aux amortissements

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses:

vente jeu des 7 familles, carto guide

Reversement travail TS Sauve

73 - Impôts et taxes : Montant de la taxe de séjour réajusté à partir de la réalisation effective en 2025 moins la réversion à la commune de Sauve

74 - Dotations, subventions et participations : augmentation de la subvention d'équilibre du budget général

75 - Autres produits de gestion courante : contributions des socioprofessionnels, partenariat publicitaire et labellisation des chambres d'hôtes

BUDGET ANNEXE: OTIPC - INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
040 - Amortissement	58 879,73 €	66 545,72 €	13,02%
20 - Etudes & concession	30 224,00 €	21 394,00 €	-29,22%
21 - Immobilisations corporelles	103 500,00 €	131 065,00 €	26,63%
Total des dépenses d'investissement	133 724,00 €	219 004,72 €	63,77%

RECETTES

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
001 - Excédent d'investissement reporté	247 864,55 €	325 947,26 €	31,50%
28 - Amortissement	126 421,49 €	126 147,11 €	-0,22%
Total des recettes d'investissement	374 286,04 €	452 094,37 €	20,79%

Opérations à finaliser:

Sentier d'interprétation du Vidourle : Diagnostic effectué, élaboration d'un projet à mettre en œuvre en concertation avec les communes et l'EPTB Vidourle

Boucles cyclo touristiques : Il reste les panneaux à poser dans le département de l'Hérault. Nous sommes toujours en attente des autorisations du CD34

Matériel / Mobilier :

- ✓ équipement et aménagement nouvel OT
- ✓ mobilier signalétique sentier (Liouc, Durfort, Orthoux)
- ✓ mobilier signalétique OT
- ✓ déplacement borne

BUDGET ANNEXE: SPANC FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			
Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	65 122,91 €	32 593,78 €	-49,95%
011 - Charges à caractère général	51 054,00 €	61 434,00 €	20,33%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 126,09 €	18 389,00 €	1,45%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 494,00 €	0,00 €	-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5 100,00 €	6 000,00 €	17,65%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	203,00 €	75,00 €	-63,05%
Total des dépenses de fonctionnement	142 100,00 €	119 491,78 €	-15,91%

RECETTES			
Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
013 - Atténuations de charges		0,00 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	142 100,00 €	119 491,78 €	-15,91%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,00 €	
Total des recettes de fonctionnement	142 100,00 €	119 491,78 €	-15,91%

REÇU EN PREFECTURE
le 24/04/2026
Application agréée E-fispaite.com

BUDGET ANNEXE: SPANC INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
21 - Immobilisations corporelles	9 942,14 €	9 942,14 €	0,00%
Total des dépenses d'investissement	9 942,14 €	9 942,14 €	0,00%

RECETTES

Chapitre	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026	Evolution 25/26
001 - Excédent d'investissement reporté	8 448,14 €	9 942,14 €	17,68%
Total des recettes d'investissement	8 448,14 €	9 942,14 €	17,68%

DEPENSES FONCTIONNEMENT

002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit) : diminution du déficit cumulé.

011 - Charges à caractère général :

-Ajustement du montant TTC du marché relatif aux contrôles de bon fonctionnement

-Augmentation des tarifs d'affranchissement

012 - Charges de personnel et frais assimilés et frais assimilés : Affectation sur une année pleine à 30%

65 - Autres charges de gestion courante : prise en compte à 50% du logiciel de facturation

67 - Charges exceptionnelles : provision pour annulation titres sur exercice antérieur

68 - Dotations aux provisions et dépréciations : créances douteuses estimées sur les années 2022 à 2023

RECETTES FONCTIONNEMENT

70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises : dont 92 500 € de facturation liée aux contrôles périodiques sur une année- A noter aucune recette liée à d'éventuelles pénalités prévues dans le budget

BUDGET ANNEXE: ZAM de SAUVE et ZAC de SAINT HIPPOLYTE DU FORT COMMENTAIRES

ZAC des BATAILLES

Réalisation de prestations préalables indispensables à l'aménagement pour un montant de 39 305 € dont le détail figure ci-dessous :

24 500 € MO ingénierie reliquat

14 805€ étude environnementale

ZAM COMBE MARTELLE

Les écritures correspondent à la vente du dernier terrain et aux intérêts et au capital de l'emprunt

Les autres écritures sur ces 2 zones correspondent à la reprise des résultats 2025 et à des écritures de stock et d'équilibre.

BUDGET ANNEXE: ZAM SAUVE

ZAM COMBE MARTELE SAUVE	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026
Fonctionnement		
002 Déficit antérieur reporté	295 737,09 €	295 737,09 €
011 - Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (variation de stocks de terrains aménagés)	268 291,71 €	303 262,81 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieure de la section de fonct	34 998,26 €	33 496,79 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	5,00 €
66 - Charges financières	34 998,26 €	33 496,79 €
Total des dépenses de fonctionnement	634 130,32 €	665 998,48 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (variation de stocks de terrains aménagés)	229 679,97 €	263 049,60 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieure de la section de fonct	34 998,26 €	33 496,79 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 710,00 €	73 710,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	295 742,09 €	5,00 €
77 - Produits exceptionnels		295 737,09 €
Total des recettes de fonctionnement	634 130,32 €	665 998,48 €

BUDGET ANNEXE: ZAM SAUVE

ZAM COMBE MARTELE SAUVE	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026
Investissement		
1641 - Emprunt	32 884,90 €	34 357,98 €
168742 - Avance commune	623 324,26 €	555 596,65 €
3355 - Stocks de travaux en cours	0,00 €	0,00 €
3555 - Stock final - terrains (intégration stock final)	229 679,97 €	263 049,60 €
Total des dépenses d'investissement	885 889,13 €	853 004,23 €
001 - Résultat reporté (excédent)	617 597,42 €	549 741,42 €
3555 - reprise stock initial - terrains	194 581,71 €	229 552,81 €
3555 - Terrains aménagés (sortie du stock vendu)	73 710,00 €	73 710,00 €
Total des recettes d'investissement	885 889,13 €	853 004,23 €

BUDGET ANNEXE: ZAC de SAINT HIPPOLYTE DU FORT

ZAC DES BATAILLES SHF 2		
Fonctionnement	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026
<i>011 - Charges à caractère général</i>	50 697,00 €	39 305,00 €
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (variation de stocks de terrains aménagés)</i>	27 614,00 €	35 799,00 €
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	5,00 €	5,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	78 316,00 €	75 109,00 €
<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	5 000,00 €	5 000,00 €
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (variation de stocks de terrains aménagés)</i>	73 311,00 €	70 104,00 €
<i>043 - Opération d'ordre à l'intérieure de la section de fonct</i>		0,00 €
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	5,00 €	5,00 €
Total des recettes de fonctionnement	78 316,00 €	75 109,00 €

BUDGET ANNEXE: ZAC de SAINT HIPPOLYTE DU FORT

ZAC DES BATAILLES SHF 2		
<i>Investissement</i>	Budget 2025	Propositions budgétaires 2026
<i>001 - Résultat reporté</i>	22 614,00 €	30 799,00 €
<i>3355 - Stocks de travaux - en cours</i>	73 311,00 €	0,00 €
<i>3555 - Stock final - terrains (intégration stock final)</i>	0,00 €	70 104,00 €
Total des dépenses d'investissement	95 925,00 €	100 903,00 €
<i>1687 - Avance commune (versement par la CCPC)</i>	68 311,00 €	65 104,00 €
<i>3355 - Stocks de travaux - en cours (annul stock initial - travaux)</i>	22 614,00 €	30 799,00 €
<i>3555 - Terrains aménagés (sortie du stock vendu)</i>	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes d'investissement	95 925,00 €	100 903,00 €

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EST COMMUNIQUÉ EN ANNEXE

PROJET DE TERRITOIRE 2017-2028	Projets associés							Reste à réaliser TTC	2026		2027		2028	
	Opération	Montant du projet TTC 2026	Subvention partenaires	% subv.	Emprunt	FCTVA	Autofinancement		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Services à la population	Création d'un pôle intercommunal enfance jeunesse à SHF	3 793 572 e	2 140 000,00 e	56%	1 000 000	622 298 e	31 274 e	3 628 572 e	116 100 e	- e	2 160 043 e	1 219 045 e	1 517 429 e	774 333 e
	Réhabilitation Espace Jeunesse à Quissac	863 123 e	289 687,00 e	34%		141 587 e	431 849 e	480 908 e	480 908 e	289 687 e	- e	78 888 e		
	Extension ALSH à Sauve	522 380 e	182 371,00 e	35%		85 691 e	254 318 e	483 800 e	483 800 e	182 371 e	- e	79 363 e		
	Mise aux normes déchetterie Saint Bénédet	556 225 e	86 111,00 e	15%		91 243 e	378 871 e	378 871 e	378 871 e	86 111 e	- e	62 150 e		
	Eclairage stade André Molines SHF	162 128 e	10 000,00 e	6%		26 595 e	125 533 e	161 480 e	161 480 e	10 000 e	- e	24 823 e		
Développement durable	Isolation toiture Siège Quissac	19 862 e	5 175,00 e	26%		3 258 e	11 429 e	19 862 e	19 862 e	5 175 e	- e	3 258 e		
	Eclairage LEDS stades Sauve	74 377 e	24 464,00 e	33%		12 201 e	37 712 e	44 349 e	43 701 e	23 300 e	- e	9 097 e		
	Eclairage LEDS stade de Lédignan	44 901 e	- e	0%		7 366 e	37 535 e	30 270 e	30 270 e	- e		6 014 e		
	Eclairage LEDS ZAC SHF 2	18 409 e	5 300,00 e	29%		3 020 e	10 089 e	17 761 e	17 761 e	5 300 e		3 020 e		
	Eclairage LEDS ZAM Sauve	16 448 e	4 800,00 e	29%		2 704 e	8 944 e	15 800 e	15 800 e	4 800 e	- e	2 704 e		
	Installation photovoltaïque toiture CTI	175 000 e	55 332,00 e	32%		28 707 e	90 961 e	175 000 e	95 000 e	18 257 e	80 000 e	28 707 e		
	Chauffe eau solaire CTI	13 530 e	4 500,00 e	33%		2 219 e	6 811 e	13 530 e	13 530 e	4 500 e	- e	2 219 e		
Travaux, acquisitions nécessaires pour fonctionnement de la collectivité	Renouvellement colonnes à papier secteur SITOM SUD GARD	85 500 e	- e	0%		14 025 e	71 475 e	85 500 e	- e	- e	85 500 e		14 025 e	
	Renouvellement Véhicules de collecte déchets ménagers	705 075 e	- e	0%		115 661 e	589 414 e	705 075 e	235 025 e		235 025 e	38 554 e	235 025 e	38 554 e
	Acquisition pack mat sur berce	340 000 e	- e	0%		55 774 e	284 226 e	340 000 e	340 000 e	- e		55 774 e		
	Acquisition RDC local Habitat du Gard - PVL	142 180 e	13 963,00 e	10%		23 323 e	104 894 e	142 180 e	142 180 e	13 963 e		23 323 e		
	Autres investissements	900 000 e		0%		147 636 e	752 364 e	900 000 e	300 000 e	- e	300 000 e	49 212 e	300 000 e	49 212 e
Capital emprunt	Emprunts qui se terminent : Il s'agit de l'annuité des emprunts en cours. En 2027 --> - 18 184,30 (capital + intérêts) En 2028 --> - 32 899,42 (capital + intérêts)	A noter simulation emprunt sur le Pole intercommunal Enfance Jeunesse à SHF_ montant 1 000 000 € : sur 30 ans = tx 3,65%_ montant échéance 13 747 € sur 25 ans = tx 3,65%_ mensualité 15 290 €							355 855 e		367 073 e		393 574 e	
Amortissements	Il convient de noter qu'il est difficile de se projeter sur les années à venir car chaque année la valeur de l'actif évolue (biens amortis sortants, biens à amortir entrants)								79 220 e	377 192 e	80 000 e	394 346 e	100 000 e	420 000 e
TOTAL		8 432 710 e	2 821 703 e		1 000 000 e	1 383 308 e	3 227 699 e	7 622 958 e	3 309 363 e	1 020 656 e	3 307 641 e	2 080 496 e	2 546 028 e	1 296 124 e

total ne prenant pas en compte les résultats 2025 (excédent et déficit)

Besoin d'investissement

-2 288 706 e -1 227 145 e -1 249 903 e

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - OTIPC

PROJET DE TERRITOIRE 2017-2028	Projets associés									2026		2027		2028	
	Opération	ETAT D'AVANCEMENT	Montant du projet TTC 2025	Reste à réaliser TTC	Subvention partenaires	% subv .	FCTVA	Emprunt	Autofinancement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Sentier d'interprétation du vidourle		115 474 €	115 474 €		0%	18 942 €	- €	96 531 €	23 095 €		92 379 €	3 788 €		15 154 €
Travaux, acquisitions nécessaires pour fonctionnement de la collectivité	Autres investissements (petits équipements nouveau OT+ mobiliers signalétiques+copieur)		36 985 €	36 985 €	- €	0%	6 067 €	- €	30 918 €	36 985 €			6 067 €		
Amortissements	Il convient de noter qu'il est difficile de se projeter sur les années à venir car chaque année la valeur de l'actif évolue (biens amortis sortants, biens à amortir entrants) - calcul pour 2025 à effectuer									66 546 €	126 147 €	70 000 €	127 000 €	70 000 €	127 000 €
TOTAL			152 459,00 €	152 458,60 €	- €		25 009,37 €	- €	127 449,23 €	126 625,52 €	126 147,11 €	162 379,20 €	136 855,49 €	70 000,00 €	142 153,88 €

total ne prenant pas en compte les résultats 2025 (excédent et déficit)

Besoin de financement /
Excédent d'investissement

- 478 €

- 25 524 €

72 154 €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com